

COMMUNE DE
NOEL-CERNEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE N°2

Arrêté par délibération du conseil
municipal le 24/06/2015

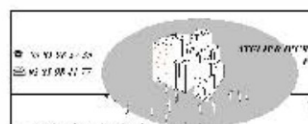
Approuvé par délibération du
conseil municipal le 12/05/2016

Vo pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 12/05/2016

Le Maire
Serge GUINCHARD



ECHELLE : 1/2000



Jean-Claude TYBECHE
Consultant en urbanisme, aménagement urbain
14 rue Joffe
26000 BAYARD
02 71 96 34 96 / 06 42 24 24 41
jean-claude.tybeche@gmail.com

LEGENDES

ZONES URBAINES	U-c	Zone centrale du vieux village
	U	Zone à dominante d'habitat intégrant des équipements sportifs et de loisirs, commerces et activités
	U-aq	Zone à vocation d'activités
ZONES A URBANISER	AU1	Zone à urbaniser en priorité
ZONES NATURELLES	N	Zone naturelle
	A	Zone agricole
	A1	Secteur de zone agricole de pâturages
		Zones humides
ELEMENTS DU PAYSAGE à préserver au titre de l'article L 123-1-7		Hales à protéger
		Murets à protéger
	0	Élément du patrimoine à protéger
ELEMENTS NATUREL A PROTEGER		ZONES A RISQUE NATUREL
		CORRIDOR ECOLOGIQUE
		Doine Corridor agricole Corridor forestier
RISQUES TECHNOLOGIQUES		Installation classée pour la protection de l'environnement
PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE		Sites archéologiques
LEGENDES ET SYMBOLES REGLEMENTAIRES		Limitation des zones
		Limite de la commune
		Secteur affecté par le bruit voir arrêté préfectoral en annexe.
	H	Constructions existantes non liées à l'agriculture
	★	Constructions liées à l'agriculture

Le droit de préemption urbain a été instauré par
délibération du conseil municipal le 12/05/2016

Eléments du paysage à protéger

- N°1 : levée de grange 10 route de Saint Claude
- N°2 : levée de grange 4 rue de l'abbé Saunier
- N°3 : fontaine rue Ignace Tournier
- N°4 : monument aux morts rue de l'abbé Saunier
- N°5 : statue de Claude Ignace Tournier
- N°6 : croix devant l'église
- N°7 : fontaine au cœur du mail central
- N°8 : fontaine en haut de la rue de l'abbé Saunier